

Signature des Accords de siège URSAN et CFIM

Discours de M. Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général

de la Commission de l'océan Indien

Antananarivo, 18 février 2016

Excellence, Monsieur le Président de la République,

Excellence, Madame le ministre des Affaires étrangères, présidente
du Conseil de la Commission de l'océan Indien,

Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants du corps
diplomatique et des partenaires au développement,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir pour moi de me trouver aujourd'hui à
Madagascar, en votre présence Monsieur le Président de la
République, pour signer deux Accords de siège de grande importance
pour notre organisation.

J'aurais dû dire me retrouver. Puisqu'il y a seulement cinq mois, ici-
même, nous avons lancé, sous votre patronage, Monsieur le
Président, l'Alliance Vanille qui regroupe les compagnies aériennes
de notre région. Et les choses avancent vite.

Le Comité de pilotage de l'Alliance Vanille qui s'est réuni le 11 décembre annonce une amélioration de la connectivité inter-îles dès cette année. Des propositions précises ont été étudiées et validées.

Aujourd'hui, nous signons deux Accords de grande importance également.

Je ne vais pas me lancer ici dans une analyse détaillée de ces deux Accords, mais je voudrais mettre en exergue ce qui fait leur ambition.

Le premier accord concerne la sécurité alimentaire et nutritionnelle, vous savez tous combien ce sujet est essentiel à mes yeux, combien je me suis fait l'avocat, depuis la conférence de Mahajanga en 2013, d'une politique commune de souveraineté alimentaire pour toute notre région. Celle-ci ne peut se concrétiser qu'avec le concours de Madagascar et de ses forces vives. Nous signons aujourd'hui un Accord de siège pour la mise en place à Antananarivo d'une Unité régionale de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la COI. Cette action marque un tournant dans la concrétisation de notre ambition. Il donne un cadre à notre action à venir, il est l'outil qui permettra la réalisation, en toute clarté, de nos politiques de développement agricole.

L'URSAN, Unité régionale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, comme nous l'appelons désormais, aura pour mandat l'exécution des différentes facilités du Programme. Elle sera responsable de la mise en œuvre des mesures d'intervention prévues sous les différentes facilités pour apporter des incitations aux acteurs privés et publics des chaînes de valeur.

Et c'est aussi l'occasion pour moi de saluer ici l'engagement de nos partenaires. Je pense d'abord à l'Union européenne qui a accompagné la réflexion de la COI et qui s'est engagée à prévoir une enveloppe significative en faveur de la sécurité alimentaire dans le cadre du 11^{ème} FED.

J'adresse une mention particulière à la FAO et je tiens à remercier notamment son Représentant régional, M. Patrice Talla, qui a compris les potentialités d'une politique régionale concertée et volontariste de sécurité alimentaire et nutritionnelle et qui a su les faire partager au plus haut niveau de son organisation.

Monsieur le Président de la République, Mesdames, Messieurs,

Puisque Madagascar est aussi une île, la plus Grande, il était normal qu'après avoir parlé de la terre nous évoquions aussi la mer.

Ce Centre de fusion que nous portons aujourd'hui sur les fonts baptismaux, grâce à cet autre Accord de siège, n'est pas un outil pour quelques-uns. Il est un élément essentiel d'un vaste ensemble qui unit tous nos pays et nos partenaires de l'AfOA-OI pour que notre bien commun – l'océan indien – redevienne une zone d'échanges, de commerce, de paix et de développement durable.

Au début de ce siècle, les circonstances internationales ont voulu qu'à l'instar d'une époque que nous croyions révolus, naviguer dans l'océan Indien redevienne une entreprise périlleuse. Curieux paradoxe donc qu'au moment où les technologies navales permettaient la mise à la mer de navires de plus en plus imposants, les routes maritimes de notre région se soient converties, aux yeux des marins comme des assureurs, en zones de risque et de non droit.

Il nous fallait réagir ! Le programme MASE, dont la COI met en œuvre deux des composantes sur financement de l'Union européenne, en est l'un des pivots. Avec la décision prise par le 30^{ème} Conseil de la COI d'installer aux Seychelles le Centre de coordination de l'action de l'Etat en mer et à Madagascar le Centre régional de fusion de l'information maritime, je me réjouis que nous soyons arrivés à un

équilibre fonctionnel et politique dans la répartition de nos responsabilités.

Cet Accord de siège constituera, j'en suis certain, la pierre angulaire de la structure de gouvernance du Centre de fusion qui sera arrêtée avec les pays tiers au programme. J'y vois là un document qui sera ainsi un catalyseur au service de nos aspirations communes.

Monsieur le Président de la République, Madame et Messieurs les ministres,

Dans quelques jours je participerai au 31^{ème} Conseil de la COI, qui sera le dernier de mon mandat.

Je m'y rendrai, heureux, soyez-en assurés, d'avoir fait progresser, avec vous, dans le cadre de cette présidence malgache exceptionnelle par sa durée et ses engagements, ces grands dossiers qui sont au cœur de notre responsabilité commune pour l'Indianocéanie, ses peuples et son développement.

Je vous remercie.